



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 30 juin 2014

### Dixième réunion de la commission de la transparence sur les contrats aidés

---

Le secrétaire général de la préfecture a réuni ce jour pour la dixième fois la commission de la transparence sur les contrats aidés.

La commission de la transparence sur les contrats aidés est composée des prescripteurs publics de contrats aidés (conseil général, Pôle emploi), des services de l'Etat (DIECCTE, Rectorat, ARS-OI), du conseil régional, de l'association des maires, ainsi que des parlementaires.

Depuis son installation en 2011, cette commission communique systématiquement les répartitions d'enveloppes de contrats aidés effectuées chaque semestre en fonction des moyens alloués à La Réunion. Cette commission évalue également les conditions de mise en œuvre de ces contrats, dans une perspective d'insertion durable des demandeurs d'emploi. Elle est également informée de la mobilisation des autres dispositifs publics destinés à lutter contre le chômage et pour l'insertion professionnelle.

La dixième commission a donné lieu à un échange approfondi sur les parcours d'insertion des personnes en contrat aidé. L'importance de l'accompagnement et de la formation, dispositions qui sont exigées pour chaque contrat, a été soulignée par les participants. A cet égard et compte tenu de l'engagement qu'implique l'accompagnement des personnes en contrat aidé, les services de l'Etat ont rappelé que des employeurs de création récente (association de moins d'un an, par exemple) ne pouvaient embaucher des personnes en contrat aidé qu'en nombre limité afin d'évaluer avec le recul nécessaire les moyens mis en œuvre par l'employeur pour faciliter l'insertion professionnelle de la personne.

Par ailleurs, cette commission a été l'occasion de rappeler le rôle des services prescripteurs - Pôle emploi, missions locales, Cap emploi notamment - dans la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs potentiels.

\*  
\* \*

Un bilan provisoire du premier semestre de l'année 2014 a été effectué. 5 223 contrats aidés ont été signés pour le secteur non-marchand, dont 1 339 CUI-BrSa. Ce bilan est en retrait des consommations des années précédentes en raison principalement d'une durée plus longue des contrats depuis le premier semestre 2013 mais aussi du déploiement de nouveaux dispositifs d'insertion, notamment les emplois d'avenir à destination des jeunes.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Ces facteurs expliquent le nombre élevé de contrats déployés. Ainsi, si l'on retient le nombre de personnes employées en contrat aidé à un moment donné, ce sont près de 17 500 personnes qui étaient concernées en juin 2014 par un contrat de type CUI-CAE ou emploi d'avenir, contre 13 500 il y a un an.

Compte tenu de ces facteurs, le volume des contrats signés au second semestre devrait croître de manière sensible, notamment pour satisfaire les besoins scolaires et périscolaires des communes.

En matière de contrats aidés dans le secteur marchand, 948 ont pu être signés à ce jour.

Concernant les jeunes, un point d'étape du déploiement des emplois d'avenir a été effectué : à ce jour, plus de 4 151 contrats ont été signés et plus de 400 sont en recrutement ou en cours d'instruction.

Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- 87 % de ces emplois sont dans le secteur non marchand
- 49 % sont en CDI ou CDD de trois ans
- 65 % ont un niveau inférieur au bac
- 30 % des engagements de formation sont en cours ou réalisés.

\*  
\* \*

La deuxième partie de la réunion de la commission a été consacrée aux orientations de la politique de l'emploi pour le deuxième semestre 2014.

Les orientations nationales en faveur des emplois aidés non marchands pour la fin d'année 2014 visent la poursuite du recentrage des emplois aidés vers ceux qui en ont le plus besoin : les jeunes peu ou pas qualifiés, les chômeurs de longue durée et les seniors. Les contrats proposés sont maintenus sur une durée moyenne d'un an pour améliorer la qualité de la formation et de l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

Ainsi, ce sont plus de 11 400 contrats CUI-CAE qui vont être déployés au deuxième semestre 2014 pour l'ensemble des employeurs publics, la priorité étant donnée aux activités scolaires et périscolaires. Il s'agit d'un volume équivalent à celui de l'année dernière et qui correspond à un engagement financier de l'Etat de plus de 59 M€ pour le semestre et de plus de 140 M€ sur l'année 2014 (contre 119 M€ en 2013).

Cette enveloppe est complétée par les 5 000 CUI-CAE annoncés par le ministre de l'emploi et qui sont mobilisables sur toute l'année 2014 sans quota préaffecté par employeur. Le cahier des charges a été revu en mai dernier pour mieux prendre en compte les réalités locales des publics éloignés de l'emploi (chômeurs de plus de 40 ans de longue durée et publics handicapés).

A ces chiffres, s'ajoutent 2 074 emplois d'avenir couvrant les nouveaux recrutements ainsi que les renouvellements des contrats signés en 2013. La deuxième partie de l'année devrait permettre la pleine réalisation des engagements volontaristes pris dans ce programme par les conseils régional et général.

Par ailleurs, La Réunion bénéficie depuis la fin d'année dernière de l'expérimentation de la « garantie jeunes » qui propose à des jeunes de 18 à 25 ans, ni en emploi, ni en études, ni en formation et qui sont en situation de grande précarité (financière, familiale et sociale) un accompagnement renforcé pour un parcours vers l'emploi et l'autonomie.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Chaque jeune concerné signe un contrat d'engagements réciproques avec les missions locales de l'île et dispose d'une garantie de ressources, d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA).

La « garantie jeunes » a démarré en fin 2013 et 728 jeunes ont déjà pu en bénéficier : 478 ont effectué une immersion en entreprise et 78 sont entrés en emploi. Tous les partenaires des services publics locaux de l'emploi unissent leurs efforts pour atteindre l'objectif fixé à 1 839 jeunes pour la fin 2014.

**Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

## ANNEXE I

### UTILISATION DES CONTRATS AIDES NON MARCHANDS AU PREMIER SEMESTRE 2014

(Total des contrats CAE-CUI Etat et bénéficiaires du RSA)

#### *I. Les contrats signés dans les communes au premier semestre 2014 (chiffres provisoires)*

Localisation	Employeur	Nombre de CAE
SAINT DENIS	Commune	20
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	154
	Associations	421
SAINTE MARIE	Commune	7
	Centre communal d'action social et caisse des écoles associations	110
	associations	95
SAINTE SUZANNE	Commune	0
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	46
	Associations	74
LE PORT	Commune	0
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	50
	EPCI	3
	Associations	41
LA POSSESSION	Commune	104
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	3
	Associations	35
SAINT LEU	Commune	31
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	3
	Associations	25
SAINT PAUL	Commune	146
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	14
	Associations	220
TROIS BASSINS	Commune	34
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
	Associations	0
BRAS PANON	Commune	42
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
	Associations	61
PLAINE DES PALMISTES	Commune	39
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
	Associations	3
SAINT ANDRE	Commune	0
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	1
	Associations	145
SAINT BENOIT	Commune	150
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
	EPCI	14
	Associations	101
SAINTE ROSE	Commune	20
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
	Associations	30
SALAZIE	Commune	0
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	21
	Associations	8

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

*I. Les contrats signés dans les communes au premier semestre 2014 (chiffres provisoires – suite)*

	Localisation	Employeur	Nombre de CAE
Arrondissement Sud	CILAOS	Commune	67
		Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	13
		Associations	5
	ENTRE DEUX	Commune	33
		Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
		Associations	5
	ETANG SALE	Commune	130
		Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
		Associations	13
	PETITE ILE	Commune	11
		Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
		Associations	3
	LES AVIRONS	Commune	30
		Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	0
		Associations	13
	SAINT JOSEPH	Commune	71
		Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	262
		Associations	59
	SAINT LOUIS	Commune	0
		Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	4
Associations		98	
SAINT PHILIPPE	Commune	47	
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	4	
	Associations	0	
SAINT PIERRE	Commune	149	
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	58	
	EPCI	77	
	Associations	326	
LE TAMPON	Commune	124	
	Centre communal d'action sociale et caisse des écoles	23	
	EPCI	9	
	Associations	16	
	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>3 921</b>

*II. Les autres employeurs de CUI-CAE en 2014*

Employeurs	Nombre de CAE
CONSEIL GENERAL	498
CONSEIL REGIONAL	34
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	734
ETABLISSEMENTS DE SANTE ET SOCIAL	24
DIVERS ETABLISSEMENTS PUBLICS	12
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 302</b>
<b>TOTAL CUI-CAE ENREGISTRES ASP au 21/06/2014</b>	
	<b>5 223</b>

**Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
 Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
 Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

## ANNEXE II

### DEPLOIEMENT DES CONTRATS AIDES NON MARCHANDS AU DEUXIEME SEMESTRE 2014

Employeurs		Contrats notifiés 2ème semestre 2014	Emplois d'avenir
Arrondissement Nord	Communes et associations	1 150	<b>2 074</b>
Arrondissement Ouest	Communes et associations	1 370	
Arrondissement Est	Communes et associations	658	
Arrondissement Sud	Communes et associations	2 302	
<b>Sous-total arrondissements</b>		<b>5 480</b>	
Conseil Général ( hors contrats brSa)		200	
Conseil Régional		1 000	
Etablissements d'enseignement		1 600	
Autres		3 127	
<b>Sous-total</b>		<b>5 927</b>	
<b>Total Général</b>		<b>11 407</b>	<b>13 481</b>

Enveloppe annuelle contrats appels à projets "Sapin"

**5 000**

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974